COMMUNE DE WECKOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WECKOLSHEIM
DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020**

Sous la présidence de Madame Arlette BRADAT, Maire

Présents : Arlette BRADAT, Maire, Véronique SCHUBNEL, Jonathan SQUILLACI, Adjoints

Mmes. Monique BOESCH, Blanche SALING

MM. Dominique BUCHER, Roger BILLER, Pascal HERTZOG, Flavien KOEBEL, Jean Hugues PEYRE, Alexandre ROSE, Steven SCHOENBECK, Luc THOMASSEY

Absents excusés : MM. SCHMITT Sébastien, COTTENCEAU Laurent

Procurations :

- M. SCHMITT Sébastien à M. BUCHER Dominique
- M. COTTENCEAU Laurent à Mme. BRADAT Arlette

Secrétaire de séance : Véronique SCHUBNEL

Madame le Maire souhaite la bienvenue, remercie tous les membres de leur présence puis donne lecture de l'ordre du jour de ce soir. Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Véronique SCHUBNEL

1°) Approbation du PV du Conseil Municipal du 27 octobre 2020 ;
2°) Instruction des autorisations d'urbanisme ADS/Convention avec Colmar Agglomération
3°) Eclairage public en leds rue de l'Eglise
4°) Achat de 2 ordinateurs
5°) Décision modificative
6°) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
7°) Demande de subvention d'Espoir
8°) Divers

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020

Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 – Instruction des autorisations d'urbanisme ADS/Convention avec Colmar Agglomération

La convention conclue entre Colmar Agglomération et la Communauté de Communes Pays-Rhin-Brisach à laquelle, la commune de Weckolsheim a adhéré et qui porte sur l'instruction des permis de construire, arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Colmar Agglomération proposé une convention d'une durée de 5 ans avec une augmentation des coûts de 25 %.

Or, il s'avère que depuis plusieurs mois, en raison d'un manque d'effectif, Colmar Agglomération ne rend plus le service que nous pouvons attendre de leur part, ce qui fait que des dossiers ne sont pas traités dans les délais impartis par le code de l'urbanisme. Cet état de fait conduit à des acceptations tacites.
Par ailleurs, une augmentation des tarifs n'est pas supportable sur le plan budgétaire de notre commune.
Aussi, en accord avec le Vice-président de la commission urbanisme qui a toutes les compétences requises en la matière, Madame le Maire propose de traiter les dossiers en interne, sachant qu'elle peut s'appuyer sur sa propre expérience ainsi que sur celle de la secrétaire de mairie.
Pour des cas particuliers qui nécessiteraient une technicité de haut niveau, la possibilité de s'adresser ponctuellement à une société privée sera privilégiée.

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer à la nouvelle convention.

Point 3 – Eclairage public en leds rue de l'Eglise

Suite à un sinistre dont l'auteur n'est pas connu, survenu sur le candélabre au niveau de l'aire de retournement de la rue de l'Eglise, le luminaire ne fonctionne plus. Une mise à disposition gracieuse d'un luminaire a été faite par VIALIS et son remplacement définitif devra se faire en led tout comme les 3 autres luminaires de cette rue qui sont très vétustes et dont le remplacement s'avèrerait judicieux. Il serait source d'un gain énergétique et de maintenance. Monsieur PEYRE propose de faire un dépôt de plainte afin que notre assurance prenne en charge une partie du sinistre. Madame le Maire va tout d'abord relire le contrat d'assurance afin de voir si un tel sinistre sans auteur connu peut être pris en charge par Groupama.

Toutefois, compte tenu de la hauteur des mâts liés à l'alimentation aérienne et la faible largeur de la chaussée, il est préconisé d'abaisser la hauteur du luminaire pour s'adapter au mieux aux contraintes de chaussée et de luminosité en remplaçant les candélabres.
Par la même occasion, Vialis, nous rend attentifs sur la gêne et le risque que représente le point d'éclairage situé au droit de la place handicapée côté entrée de la mairie et propose de remplacer ce mât en le déplaçant dans l'espace vert aménagé. Madame le Maire veillera à ce que le faisceau de lumière soit le plus large possible.

L'ensemble des travaux de remplacement des luminaires s'élève à 6 505 euros HT auxquels s'ajoutent des travaux de génie civil et d'interconnexion des réseaux pour un montant de 1 935 euros HT. Le montant total est de 8 440 euros HT, soit 10 128 euros TTC. Une subvention a été demandée au Département et accordée. Elle s'élève à 3 543 euros.
Le solde à charge pour la commune : subvention et récupération de la TVA déduites, est de 5 204,40 euros.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de passer commande de ces travaux d'éclairage public à l'entreprise VIALIS pour un montant de 8 440 euros HT soit 10 128 euros TTC.

Les crédits sont inscrits à la section d'investissement article 2135 du budget primitif

Point 4 – Achat de 2 ordinateurs

Les deux ordinateurs de la mairie nécessitent de les équiper d'un nouveau système d'exploitation, l'équipement actuel étant obsolète et ne reçoit plus de mise à jour.

En raison de l'âge des ordinateurs, il est préférable de les remplacer et de les équiper de windows 10. Aussi, une mise en concurrence a été opérée. L'analyse des deux offres remises est présentée par Madame le Maire aux conseillers.

L'offre de Micro composants boutique de Sundhoffen est la mieux-disante, car le prix, la période de garantie ainsi que le détail de la prestation fournie, sont intéressants.

Le montant de l'offre est de 2 200 euros HT soit 2 640 euros TTC. L'économie réalisée par rapport à l'autre offre est de 342 euros TTC. Le conseil municipal est favorable à cet achat auprès de la société Micro composants boutique.

Les crédits sont inscrits en section d'investissement à l'article 2183 du budget primitif

Point 5 – Décision modificative

Afin d'annuler la recette du loyer de l'appartement sinistré depuis le 17 août, il y a lieu d'inscrire les crédits suivants :

Dépenses article 6413 personnel non titulaire : - 2 700 euros
Dépenses 6718 autres charges exceptionnelles : + 2 700 euros

Afin de réaliser la dépense relative au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, dont le montant exact n'était pas connu au moment de l'établissement du budget, il y a lieu d'inscrire les crédits suivants :

Dépenses article 6413 personnel non titulaire : - 704 euros
Dépenses article 739223 fonds de péréquation : +704 euros

Suite à la vente de la parcelle 62 section 28, il y a lieu d'inscrire la recette comme suit :
Recette chapitre 024 : 1 617 euros

Pour l'achat des ordinateurs il y a lieu de transférer les crédits comme suit :

Dépenses article 2315 : - 2 640 euros
Dépenses article 2183 : + 2 640 euros

Le conseil municipal accepte ces transferts de crédits.

Point 6 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

A partir du 1er janvier 2021 et conformément à la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2021 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, comme suit :

article	libellé	crédits ouverts en 2020	autorisation 25 % 2021
2031	frais d'études	5 000	1 250
2051	concession	2 366	591
2116	cimetière	21 480	5 370
21318	Autres bâtiments publics	9 000	2 250
2135	Installations générales, agencements	26 000	6 500
2111	Terrains nus	5 000	1 250
2181	installations générales	4 000	1 000
2152	installations de voirie	37 000	9 250
2183	matériel de bureau et informatique	7 111	1 777
2188	mobilier	1 000	250
2315	installations, matériel et outillage technique	62 314	15 579
	Total	180 271	**45 067**

Point 7 – Demande de subvention d'Espoir

L'Association Espoir nous sollicite en raison de la pandémie et de ses conséquences. Localement, la pauvreté augmente d'année en année. Suite à la crise économique liée à l'épidémie de Coronavirus se pose notamment la question du nombre de personnes sans solution d'hébergement ou de logement.

Madame le Maire propose exceptionnellement d'accorder une aide à cette Association qui agit localement car les seuls efforts financiers des donateurs ne lui suffisent malheureusement pas.

Le budget de notre commune étant contraint, il est proposé au Conseil municipal de verser le montant de 120 euros à Espoir.

Après débat, le Conseil municipal décide à 14 voix pour et 1 voix contre de verser la subvention demandée par Espoir.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif.

Point 8 – Divers

8.1 – Informations Communauté de Communes Pays Rhin Brisach

Madame le Maire a assisté à plusieurs réunions de travail au niveau de la communauté de communes et informe les conseillers des sujets suivants :

- un projet citoyen de politique d'énergie renouvelable : la création d'une société aura lieu avec une ouverture de capital à l'investissement des citoyens, collectivités et entreprises. La phase étude se fera au courant de l'hiver.
- Pour toute demande d'aide concernant les particuliers qui souhaitent faire des économies en matière d'énergie soit par l'isolation de leur maison ou la mise en place de panneaux solaires ou photovoltaïques, il y a lieu de s'adresser au conseiller énergie M. Cholley
- L'extension de la déchèterie intercommunale de Biesheim est au stade de l'étude notamment du défrichement écologique
- Le rapport d'enquête concernant le PLUi sera remis à la communauté de communes le 3 décembre 2020
- Un plan climat air énergie territorial sera établi pour une période de 6 ans . Un des objectifs est de
    - Faciliter les mobilités actives, dont l'amélioration des pistes cyclables et du réseau de transport en commun, la création d'aires de covoiturage et le développement de bornes électriques.

  Madame le Maire précise qu'au sujet du cheminement sur la berge du canal route de Niederhergheim, elle a écrit à la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach qui a pris en compte la demande de finition mais n'a pas encore pris de décision sur sa réalisation. Il y aura lieu de faire préciser cette demande dans le schéma piste cyclable de la Communauté de Communes, laquelle n'avait pas connaissance de la réalisation de ce cheminement.

  Pour des raisons de sécurisation et de responsabilité en cas d'accident, Madame le Maire va écrire au Syndicat Mixte pour les informer que la Commune envisage de retirer la passerelle ou de mettre en place des garde-corps soudés. En effet, la rubalise et le panneau interdisant l'accès à la passerelle ont été enlevés par des usagers et jetés dans le canal.

8.2- Travaux sur le bâtiment de l'église

Les cadrans sont encore toujours en atelier chez Voegele. De plus, Il s'avère nécessaire de remplacer les caissons bois et d'améliorer la toiture. Des devis ont été demandés et le dossier sera présenté aux conseillers lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

8.3 – Illuminations de Noël

Les décors commandés ont été livrés le 13 novembre et mis en place le 17 par l'UEM. Deux boîtiers qui ont été placés par l'UEM doivent être vérifiés car ils ne fonctionnent pas. Une relance a été faite auprès du responsable. Ce dossier est suivi par les deux adjoints et nous avons un retour positif de la population qui apprécie cette initiative dans une période difficile. Par ailleurs les deux sapins, devant la mairie et l'école, vont être décorés prochainement.

8.4 – Sécurisation de la rue du Moulin et des lotissements

L'entreprise met actuellement en place les panneaux et a pris contact avec Véronique Schubnel pour la définition du marquage au sol. L'emplacement du panneau rue de l'école et de celui rue Vauban/Impasse du canal a été défini par MSR et Madame le Maire. Les conseillers suggèrent de mettre un panneau « sens interdit sauf riverains et ayants droit » rue de Rouffach et rue de Hettenschlag, d'implanter également un panneau vitesse « 30 km/h » rue de la Chapelle et de préciser dans l'arrêté que feront également partie des ayants droit les agriculteurs venant d'autres communes et passant avec des engins agricoles.

8.5 - Distribution des colis aux seniors

Il est demandé aux conseillers de prendre contact avec Monique Boesch pour effectuer au mieux la distribution des colis.

8.6- SCOT

Monique Boesch a assisté à la réunion du SCOT Colmar Rhin Vosges et fait part de l'augmentation de la cotisation qui passe à 0,25 cts par habitant.

8.7 – Travaux dans le logement communal

Les travaux sont presque terminés, quelques prises doivent encore être mises en place ainsi que la distribution dans la salle de bains. Les travaux de fenêtres et de la porte d'entrée sont prévues pour le 9 décembre.

8.8 – Travaux d'embellissement route de Niederhergheim

Les travaux de plantations ont été réalisés par Jonathan Squillaci avec l'aide de Dominique Bucher et de Roger Biller. Madame le Maire les remercie pour leur investissement.

8.9 – Calendrier

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le mercredi 16 décembre à 20 heures dans la salle du club house

La séance est levée à 21 h 50.

Weckolsheim, le 25 novembre 2020
Le Maire,
Arlette BRADAT

COMMUNE DE WECKOLSHEIM
HAUT-RHIN